

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE BENFELD ET ENVIRONS

ORDRE DU JOUR

Conseil de Communauté
A WESTHOUSE (Salle des fêtes)
15 juin 2006 à 18H00

I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

- 1) Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires n°78 du 16 février 2006 et N°79 du 30 mars 2006.
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance

II) ZONES D'ACTIVITES - ECONOMIE

- 1) Cession parcelle Délice de café
- 2) Cession parcelle Ambulances WEIBEL

III) DEVELOPPEMENT LOCAL

- 1) Avenants marchés atelier intercommunal « miellerie- jus de fruits ».
- 2) Demande d'approbation de l'APD de la Maison intercommunale de la jeunesse et de l'insertion.

3) Demande d'affectation de l'enveloppe annuelle globalisée

IV) DECHETS MENAGERS & ASSIMILES

- 1) Présentation de l'écocharte mise en œuvre avec le SMICTOM
- 2) Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

V) EAU

- 1) Adoption du groupement de commande travaux eau/assainissement, quartier de la gare à BENFELD.

VI) ASSAINISSEMENT

- 1) Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec RFF pour les travaux d'assainissement relatifs à la 3^{ème} voie SNCF.
- 2) Demande d'autorisation de lancer un avis d'appel public à la concurrence pour une assistance dans le cadre du service d'eau et d'assainissement.
- 3) Demande d'autorisation de recouvrement des branchements particuliers suite aux travaux d'assainissement au lieu-dit hameau de EHL
- 4)

VII) PETITE ENFANCE – JEUNESSE

- 1) Approbation des tarifs du périscolaire de BENFELD et HUTTENHEIM pour l'année scolaire 2006-2007
- 2) Demande d'approbation d'un emprunt complémentaire de 150 000€ pour le Périscolaire à BENFELD
- 3) Demande de renouvellement du projet territorial pour la jeunesse.
- 4) Demande d'adoption des modalités transports préélémentaires et élémentaires

VIII) Rapports annuels

- 1) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, année 2005.
- 2) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, année 2005.
- 3) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, année 2005.

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 15/06/2006 à 18H00, sur convocation régulière en date du 9 JUIN 2006 à la salle des fêtes de WESTHOUSE, sous la présidence de Mme Esther SITTLER, Présidente.

M. Claude WISSENMEYER, maire de WESTHOUSE accueille l'assemblée et présente la nouvelle salle des fêtes communale et se réjouit d'y accueillir les délégués.

APPEL DES DELEGUES PRESENTS

PRESIDENTE :

Esther SITTLER

VICE-PRESIDENTS :

Denis SCHULTZ

Auguste SCHNAITER (pouvoir de M. Bernard WEBER)

Claude WISSENMEYER

Robert LUSTIG

CONSEILLER(S) :

Emilie UHL

Eric MAYER

Michèle SCHWEMLING (déléguée suppléante de Daniel MESSMER)

Robert SCHNEIDER

Bernard PFELGER (délégué suppléant de M. MEUNIER)

Lydie SIPP

Fernand BURCKEL

Gaston SCHMITT
Francine FROMENT
Michel KOCHER
Martine LIMACHER
Jean-Claude ROHMER
Jean-Marie GRUNERT
Jean-Paul BRUGGER
Suzanne WENDLING
Rémy WILLMANN (pouvoir de Roger KIEFFER)
Léon HAAG (pouvoir de Jacques HELFTER)

Excusé(es):

Jean-Paul BAUMANN
Daniel MESSMER
Jacques HELFTER
Michel MEUNIER
Bernard WEBER
Roger KIEFFER

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	20	02	03	06

Autres personnes présentes :

Patricia GOELLER, Trésorière
M. MELLIER, Directeur Centre Sud SDEA
M. SCHLICHTER, Technicien SDEA
M. ROEHRIG, Comptable, SDEA
M.BRAUN, responsable de l'antenne départementale de Sélestat
M. BOCKHOFF, chef d'exploitation – Lyonnaise des Eaux
M. ACKER, chef de centre – Lyonnaise des Eaux
Les Conseillers Municipaux de WESTHOUSE
M.MONTAG, DNA.

Assistaient en outre à la séance :

M. Philippe GRUSSENMEYER, Directeur
M. Claude LEFEVRE, Directeur adjoint
M. Gilles PETITDEMANGE, Agent de développement local

Mme la PRESIDENTE ouvre la séance à 18H15 et salue les membres du conseil municipal de WESTHOUSE présents.

I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

- 1) **Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires n°78 du 16 février 2006 et n°79 du 30 mars 2006 et Désignation d'un(e) secrétaire de séance et information.**

Les procès-verbaux des séances ordinaires n°78 du 16 février 2006 et n°79 du 30 mars 2006 sont approuvés à l'unanimité.

Madame la Présidente indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

Mme **Lydie SIPP** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

II) ECONOMIE-PARC D'ACTIVITES DES NATIONS

1) Autorisation de vente d'un lot dans le lotissement du Parc des Nations à la société DELICE DE CAFE basée à HUTTENHEIM

M. LUSTIG explique que la société DELICE DE CAFE est une société qui importe, vend et entretien des machines à café en France.

Alexandra Di Giulio dirige cette société actuellement située dans des locaux trop exigus à HUTTENHEIM et qui compte 6 salariés.

Dans le cadre de son extension, elle a souhaité acquérir le lot n°8 d'une surface de 17,06 ares pour y construire un bâtiment sur deux niveaux d'une surface de 560m².

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'avis favorable de la Commission « Economie » en date du 17 mai 2006,

VU la délibération du 16/12/2004 fixant le prix à l'are à 2 660€HT,

APPROUVE la cession d'une parcelle (lot N° 8) à la société DELICE DE CAFE, sise à HUTTENHEIM, ou toute personne morale ou physique agissant pour son compte ou s'y substituant, dans le lotissement du Parc d'Activités des Nations Phase III,

AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant à signer les actes de vente, compromis ou promesse de vente portant sur une parcelle à bâtir située au lieu dit « Schultzenfeld » dans le lotissement du Parc des Nations (Phase 3) d'une superficie approximative de 17,06 ares (LOT N°8) avec la société DELICE DE CAFE ou toute personne morale s'y substituant et dûment mandatée par elle au prix de 45 379,60€HT, soit 2660€HT à l'are, prix à parfaire en fonction de la superficie exacte du terrain vendu, à venir suite aux opérations d'arpentage actuellement en cours.

2) Autorisation de vente d'un lot dans le lotissement du Parc des Nations à la société AMBULANCES WEIBEL basée à BENFELD

M. LUSTIG explique que la société AMBULANCES WEIBEL est basée au centre de BENFELD et cherche à s'agrandir.

M. Weibel souhaite acquérir le lot N°7 d'une surface de 19,74 ares pour y implanter un bâtiment d'environ 300m². Il emploie 6 personnes et pourrait à terme en embaucher une septième.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'avis favorable de la Commission « Economie » en date du 17 mai 2006,

VU la délibération du 16/12/2004 fixant le prix à l'are à 2 660€HT,

APPROUVE la cession d'une parcelle (lot N° 7) à la société AMBULANCES WEIBEL, sise à BENFELD, ou toute personne morale ou physique agissant pour son compte ou s'y substituant, dans le lotissement du Parc d'Activités des Nations Phase III,

AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant à signer les actes de vente, compromis ou promesse de vente portant sur une parcelle à bâtir située au lieu dit « Schultzenfeld » dans le lotissement du Parc des Nations (Phase 3) d'une superficie approximative de 19,74 ares (LOT N°7) avec la société AMBULANCES WEIBEL ou toute personne morale s'y substituant et dûment mandatée par elle au prix de 52 508,40€HT, soit 2660€HT à l'are, prix à parfaire en fonction de la superficie exacte du terrain vendu, à venir suite aux opérations d'arpentage actuellement en cours.

III) DEVELOPPEMENT LOCAL

1A) Atelier intercommunal miellerie – jus de fruits -demande d'adoption de l'avenantN°1 au marché des travaux avec l'entreprise ELECTRO ENERGY.

M. WISSENMEYER expose que dans le cadre de la construction de l'atelier intercommunal miellerie – jus de fruits à ROSSFELD, il a été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires d'électricité :

Compte-tenu du mode de gestion du bâtiment validé par la convention avec les arboriculteurs adoptée en conseil de communauté du 8 décembre 2005 il a été nécessaire de rajouter un tableau de sous-comptage électrique.

Compte-tenu d'un matériel non prévu initialement pour le local séchage de fruits, il a été nécessaire de rajouter une desserte électrique du local avec prises mono et prise triphasée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU L'AVIS de la Commission d'Appel d'Offres du 15 juin 2006 ;

ADOpte L'AVENANT N° 1, d'un montant de 4.740,07 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise ELECTRO-ENERGY 67140 BARR, au titre des travaux (lot N°6 Electricité) de construction de l'atelier intercommunal miellerie – jus de fruits à ROSSFELD.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de 23.300,26 € à 28.040,33 € (+20,3%).

AUTORISE Mme LA PRESIDENTE à signer cet avenant.

1B) Atelier intercommunal miellerie – jus de fruits, demande d'adoption de l'avenant N°1 au marché des travaux avec l'entreprise BHL.

M. WISSENMEYER que dans le cadre de la construction de l'atelier intercommunal miellerie – jus de fruits à ROSSFELD, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires de menuiserie :

- Les travaux ont fait apparaître que la structure de pose des lambris de l'auvent extérieur existant n'était pas suffisamment solide. De plus elle était fixée aux anciennes vitrines (enlevées au moment des travaux) et n'a donc pas résisté à leur démolition. Il est donc nécessaire de remplacer ces lambris.

- Par ailleurs, le chauffagiste a été obligé de laisser apparaître des éléments de régulation du chauffage au sol à 3 endroits du bâtiment. Dans la salle de réunion ces éléments ont été intégrés dans le placard existant, néanmoins dans les 2 ateliers ces éléments sont en saillie dans les locaux de stockage. Il est donc proposé de les protéger par un caisson en bois amovible.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU L'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15 juin 2006 ;

ADOpte L'AVENANT N° 1, d'un montant de 1.901,00 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise BHL 67150 HINDISHEIM, au titre des travaux (lot N°5 Menuiserie Bois) de construction de l'atelier intercommunal miellerie – jus de fruits à ROSSFELD.

Le montant hors taxes du marché passe ainsi de 5.148,00 € à 7.049,00 € (+36,9%).

AUTORISE MME LA PRESIDENTE à signer cet avenant.

2) Demande d'adoption de l'avant-projet détaillé pour la réhabilitation de l'ancienne Trésorerie à BENFELD en Maison intercommunale de la jeunesse et de l'insertion

M.LUSTIG expose que sur proposition de la Ville de BENFELD et après étude de faisabilité du CAUE, la COCOBEN a, par délibération du 28 octobre 2004, décidé l'acquisition à l'euro symbolique du bâtiment de l'ancienne Trésorerie et autorisé la Présidente à lancer la procédure de choix du maître d'œuvre pour réaliser l'opération de réhabilitation. L'opération doit notamment permettre d'accueillir les associations Espace Jeunes et Réagir et les permanences de la Mission Locale. M. CHITTIER architecte DPLG à BENFELD a été désigné comme maître d'œuvre de l'opération. Après plusieurs échanges avec la commission Développement Local « Communication/Social/Culture » et les associations concernées, il a présenté l'avant projet en commissions réunies le 13 mars dernier.

Rappel des objectifs de la réhabilitation :

- proposer un sas d'entrée unique, avec rampe handicapée ;
- supprimer la cage d'escalier actuelle qui occupe trop de place, avec fermeture du plancher pour récupérer la surface utile ;
- créer une nouvelle cage d'escalier plus compacte, intégrée au sas d'entrée, avec un ascenseur et un nouvel accès à la cave ;
- installer un escalier de secours extérieur ;
- installer l'association Espace Jeunes au RDC et l'association Réagir à l'étage.
- prévoir un bureau polyvalent pour l'accueil des permanences de la Mission Locale
- prévoir une salle de réunion commune.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 octobre 2004, décidant l'acquisition à l'euro symbolique du bâtiment de l'ancienne Trésorerie et autorisant la Présidente à lancer la procédure de choix du maître d'œuvre pour réaliser l'opération de réhabilitation ;

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 13 mars 2006 ;

ADOpte L'AVANT-PROJET DETAILLE (APD) pour la réhabilitation de l'ancienne Trésorerie à BENFELD en Maison Intercommunale de la jeunesse et de l'insertion, établi par le M. Philippe CHITTIER, architecte DPLG, arrêté aux chiffres estimatifs Hors Taxes suivants :

LOT 1 DEMOLITION	30 000,00
LOT 2 GROS-ŒUVRE	75 000,00
LOT 3 CHARPENTE	4 000,00
LOT 4 COUVERTURE ZINC	20 000,00
LOT 5 ASCENSEUR	25 000,00
LOT 6 MENUISERIE EXT	35 000,00
LOT 7 SERRURERIE	33 000,00
LOT 8 PLATRERIE ISOLATION	31 000,00
LOT 9 ELECTRICITE	29 000,00
LOT 10 CHAUFFAGE GAZ VMC	37 000,00
LOT 11 SANITAIRE	18 000,00
LOT 12 CHAPES - CARRELAGE	8 000,00
LOT 13 MENUISERIE BOIS	28 000,00
LOT 14 SOLS SOUPLES	3 000,00
LOT 15 PEINTURE	13 000,00
LOT 16 ECHAFAUDAGES FACADES	32 000,00
LOT 17 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	9 000,00
Total estimatif des travaux HT	430 000,00

ADOpte LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL suivant (chiffres hors taxes) :

DEPENSES	
a) travaux:	430.000 €
b) honoraires de maîtrise d'œuvre :	48.500 €
c) mission de contrôle technique / SPS:	6.000 €
TOTAL DES DEPENSES = 484.500 €	

RECETTES	
a) Subvention du Département (taux modulé):	130.000 €
b) Enveloppe Annuelle Globalisée Département. :	96.500 €
c) COCOBEN :	258.000 €
TOTAL DES RECETTES = 484.500 €	

SOLLICITE L'AIDE FINANCIERE du Département et de tout autre organisme subventionneur ;

AUTORISE LA PRESIDENTE à définir avec l'aide d'un géomètre et d'un notaire le partage des unités foncières avec la Ville de BENFELD et les servitudes à mettre en place, à signer le permis de construire, les marchés de travaux à intervenir après appel d'offres public, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

3) Demande d'affectation de l'enveloppe globale annualisée

Point ajouté sur demande de Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE expose que les modalités d'intervention financières applicables depuis l'an 2000 par le Conseil Général du Bas-Rhin vis-à-vis de l'intercommunalité consistent en, d'une part, un taux modulé (27 % actuellement pour la COCOBEN) et d'autre part l'abandon de la majoration pour intercommunalité de 10 %, remplacée par la mise en place d'une enveloppe financière annuelle, globalisée. Cette enveloppe peut être utilisée par la Communauté de Communes pour financer jusqu'à la moitié du coût d'acquisition de la nouvelle nacelle.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE 28 106€ de l'enveloppe annuelle globalisée 2006 du Conseil Général à l'acquisition de la nouvelle nacelle ; soit 50% de son coût ;

AUTORISE LA PRESIDENTE à signer tout document nécessaire à l'obtention et à l'affectation de cette enveloppe financière.

IV) DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1) Information sur l'écocharte conclue avec le SMICTOM.

En l'absence de M. HELFTER, c'est Lydie SIPP qui expose qu'en 2005, le Ministère de l'environnement et du développement durable a lancé une grande campagne de sensibilisation sur la limitation de la production des déchets. Conscient de ce constat

le SMICTOM a mis en place de nombreuses actions de communication afin d'inciter la population à réduire sa production de déchets.

C'est dans ce cadre de la réduction des déchets que le SMICTOM a lancé un appel aux collectivités et EPCI afin qu'ils montrent l'exemple. La charte comprend plusieurs actions pour permettre la réduction des déchets. Ces actions sont énumérées dans l'annexe 1 du document joint.

Comme l'indique le règlement relatif à la charte ci-annexé, l'objectif de cette charte des « éco-collectivités » est l'amélioration continue de la gestion des déchets dans les domaines de la collecte sélective et de la réduction de la production de déchets.

Les communes de HERBSHEIM, KERTZFELD, SAND, WESTHOUSE et WITTERNHEIM ont également adhéré à cette charte.

M.WILLMANN dit que la communication est une bonne chose mais la facture reste toujours élevée.

M. KOCHER rappelle qu'une journée d'information à destination des élus s'est déroulée le 27 mai dernier.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADHERE à cette écocharte.

2) Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PRONONCE la non-valeur des créances suivantes, après épuisement des procédures de recouvrement mises en œuvre par Mme la Trésorière de BENFELD, pour un montant de 1 895,70€.

Mme SCHMITT Doris :	494,94€
Mme HERMANN TRAD Jasmine	15,30€
M. MAIER Christian :	347,48€
Mme DELENTE Mélanie :	1 037,98€

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe « Ordures Ménagères », à l'article 654.

V) INFRASTRUCTURES

1) Adoption du groupement de commande travaux eau/assainissement, quartier de la gare à BENFELD.

M. SCHNAITER que le S.D.E.A. envisage de réaliser le renforcement et le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable quartier de la Gare à Benfeld (Rues du Hohwald, du Landsberg, du Climont, du Donon) et que, préalablement aux travaux de voirie, la Communauté de Communes de BENFELD et Environs a programmé des travaux de renforcement du réseau d'assainissement.

M. SCHNAITER expose qu'il y a un intérêt tant économique qu'organisationnel (réduction du temps d'intervention) à inclure dans un même dossier d'appel d'offres, les travaux d'assainissement et d'eau potable.

VU l'estimation du S.D.E.A. chiffrant à 231 000 euros HT le coût prévisionnel des travaux d'adduction d'eau potable.

VU l'estimation de la DDFA chiffrant à 280 005,50€ HT le coût prévisionnel des travaux d'assainissement et 295 000€HT, maîtrise d'œuvre et divers compris.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'engagement d'un appel d'offres commun pour les travaux de renforcement et de renouvellement du réseau d'eau potable et de renforcement du réseau d'assainissement du quartier de la gare à BENFELD,

DONNE son accord à la constitution du groupement de commandes entre la Communauté de Communes de BENFELD et Environs et le S.D.E.A.,

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention constitutive,

AUTORISE la Communauté de Communes de BENFELD et Environs à être coordonnateur du groupement, sa mission consistant à organiser la sélection de l'entreprise dans le respect du code des marchés publics et à la commission d'appel d'offres de la COCOBEN de désigner en son sein un représentant au groupement,

DEMANDE à la Commission d'Appel d'Offres du S.D.E.A. de désigner un de ses membres pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

VI) INFRASTRUCTURES-ASSAINISSEMENT

1) Demande d'adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Réseau ferré de France (RFF) pour les travaux d'assainissement relatifs à la 3^{ème} voie SNCF.

M. SCHNAITER expose que l'augmentation de la capacité de la ligne de chemin de fer de Strasbourg à Saint-Louis nécessite des travaux autour de BENFELD. Ces travaux conduisent la SNCF via RFF à adapter les réseaux d'assainissement et d'eau potable qui sont propriétés de la communauté de communes de BENFELD et ENVIRONS. De ce fait, il est nécessaire de permettre à la RFF d'intervenir sur le réseau, sous son contrôle, par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

M. SCHNAITER rappelle que RFF prend intégralement et directement à sa charge le coût de ces travaux. La DDAF ainsi que le SDEA se verront confier, chacun pour ce qui les concerne, la maîtrise d'œuvre de ces projets.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la délégation de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement à cette occasion,

AUTORISE la PRESIDENTE ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage entre RESEAU FERRE DE France, représenté par M. Claude GIROUD et la COCOBEN.

2) Demande d'autorisation de lancer un avis d'appel public à la concurrence pour une assistance dans le cadre de la procédure de délégation ou de transfert du service d'assainissement et d'eau.

Mme SITTLER explique que l'affermage avec la Lyonnaise des eaux expire au 5 janvier 2008.

Afin de permettre la mise en place d'une nouvelle procédure et d'étudier les différentes possibilités, la communauté de communes doit s'adjoindre les services d'un cabinet conseil dans le cadre de cette procédure lourde, complexe et très technique.

L'aboutissement de cette procédure est de désigner un nouveau partenaire à la COCOBEN pour assurer le service public de l'assainissement, dans les meilleures conditions de service et financières.

Gaston SCHMITT rappelle que pour l'eau, le SDEA donne satisfaction et pour l'assainissement, la Lyonnaise des eaux également. Il convient donc de transférer intégralement la compétence eau au SDEA et lancer une délégation de service public pour l'assainissement.

Michel KOCHER met en doute l'indépendance et l'objectivité d'un cabinet privé pour une telle étude.

Michel KOCHER estime que pour l'eau il convient de transférer. Pour ce qui est de la compétence assainissement, le SDEA et la Lyonnaise doivent chacun présenter leur solution aux élus.

Francine FROMENT demande qui décidera du prix de l'eau en cas de transfert total au SDEA.

Mme SITTLER répond que les élus seront toujours consultés et feront partie du processus de décision mais que toutes ces questions doivent être étudiées dans une réunion de commissions réunies.

Francine FROMENT demande à ce que les éléments juridiques qui serviront de base à la discussion soient transmis en même temps que l'invitation pour les commissions réunies.

Avant de lancer une étude, les délégués demandent à ce que trois commissions réunies soient organisées : la première avec le SDEA qui viendra exposer sa solution de transfert en eau et en assainissement, la seconde avec la Lyonnaise des eaux qui exposera les avantages d'une délégation de service public. Enfin, une dernière réunion permettra aux délégués de débattre en connaissance de cause et de proposer un avis pour un futur conseil de communauté avec une décision à prendre impérativement avant la fin de l'année.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REPORTE le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence ayant pour objet la conclusion d'un marché de prestation de service pour assister la Communauté de communes dans le cadre du renouvellement de la délégation ou du transfert de son service assainissement et eau.

3) Autorisation de recouvrement pour les branchements particuliers du hameau EHL.

Mme SITTLER explique que ces recouvrements n'ont pas été effectués à l'époque. Le montant de chaque branchement s'élève à 211,47€. Il convient donc d'autoriser le conseil de communauté à procéder à ce recouvrement légitime pour les propriétés suivantes :

Robert SCHEER (maison 1 et deux autres terrains), Louis WEIBEL, KOHLER, MUNZENHUTER (maison n°6), Pierre MUNZENHUTER (maison 3), Arlette ROTTMANN, Guy BOUTONNET (3, rue Sainte-Odile), Institut MERTIAN (2X pour maison individuelle), institut MERTIAN, soit un total de $11 \times 211,47\text{€} = 2326,17\text{€}$

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le recouvrement des sommes envers les débiteurs ci-dessus désignés.

AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant à faire toute démarche en ce sens.

VII) PETITE ENFANCE-JEUNESSE

1) Demande de validation des tarifs de participation des familles au service périscolaire à BENFELD et HUTTENHEIM pour 2006-2007

M. SCHULTZ explique que les conventions de gestion passées dans le cadre des délégations de service public avec l'Association Générale des Familles (AGF) pour les services périscolaires et CLSH à BENFELD et HUTTENHEIM stipulent aux articles *8.2 participation des familles* : « Les tarifs de participation des familles au service périscolaire sont fixés par le gestionnaire et validés par le Conseil de Communauté de la COCOBEN ». L'AGF propose pour l'année scolaire à venir une augmentation de 5% de ses tarifs.

VU les délibérations du 11 décembre 2003 et 18 novembre 2004 désignant l'AGF comme délégataire des services périscolaires à BENFELD et HUTTENHEIM et adoptant les conventions respectives ;

VU l'avis favorable de la commission développement local «Communication/social/Culture» du 19 avril 2006 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de participation des familles au service périscolaire géré par l'Association Générale des Familles à BENFELD et HUTTENHEIM pour l'année scolaire 2006-2007, tels que joints en annexe ;

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tout document dans le cadre de cette validation.

2) Conclusion d'un emprunt de 150 000€ auprès de la Caisse de crédit Mutuel de la Région de BENFELD

Denis SCHULTZ, expose à l'assemblée que dans le cadre de la construction d'une structure d'accueil périscolaire à BENFELD, il y a lieu de mobiliser un emprunt complémentaire de 150 000€.

Les offres reçues des établissements de crédit consultés pour un prêt en taux fixe sur 15 ans avec remboursement par trimestrialités constantes sont les suivantes :

Crédit Agricole :	4,22%
Caisse d'Épargne :	4,13%
Dexia Crédit Local :	4,10%
Crédit Mutuel :	3,85%

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE CONCLURE un emprunt de 150 000€ (somme en toutes lettres : CENT CINQUANTE MILLE) auprès de la caisse de crédit mutuel de la région de BENFELD, avec siège social aux 1 et 3 place de la République à BENFELD (67230), destiné à financer le programme de construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'un CLSH à BENFELD, aux conditions suivantes :

Montant : 150 000€

Durée : 15 ans

Taux : 3,85% FIXE

Remboursement : trimestriel, à échéances constantes (intérêts calculés sur la base 360/360 jours)

Commission/frais : Néant

Date de versement des fonds : 30 juin 2006

Date de la première échéance : 30 septembre 2006

AUTORISE Mme la PRESIDENTE à signer le contrat de prêt à intervenir sur la base des conditions susvisées avec la Caisse de crédit mutuel de la région de BENFELD.

3) Demande de renouvellement du Projet Territorial pour la Jeunesse

M. SCHULTZ expose qu'avec la volonté d'améliorer la cohérence globale de l'ensemble des actions menées par les différents intervenants en direction de la jeunesse, le Conseil Général a décidé depuis 2002 de s'engager aux côtés des communes et des groupements de communes volontaires, pour la mise en place de Projets Territoriaux pour la Jeunesse (PTJ). Le premier PTJ 2003-2005 signé par la COCOBEN est arrivé à échéance. Il convient de le renouveler.

M. SCHULTZ propose une réunion des commissions réunies pour aborder la question de la jeunesse.

M.BRUGGER souhaite que les axes définis et proposés soient plus concrets.

M. WISSENMEYER estime que c'est le moment du bilan mais qu'il faut signer ce PTJ pour toucher des participations financières.

Mme la PRESIDENTE rappelle les propos de Mme LIMACHER qui étaient de dire qu'il faut associer des personnes plus jeunes à cette réflexion.

M. WILLMANN souhaite une commission pour définir entre nous une politique jeunes puis une autre réunion avec l'espace-jeunes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le bilan réalisé par le Comité de Pilotage du PTJ le 11 janvier 2006 ;

VU l'avis favorable sur les axes prioritaires du PTJ 2006-2008 de la commission développement local « Communication/Social/Culture » du 29 mai 2006 ;

ADOpte le renouvellement du Projet Territorial pour la Jeunesse 2006-2008 et ses axes prioritaires tel que joint en annexe ;

AUTORISE la Présidente à signer le Projet Territorial pour la Jeunesse et tout document nécessaire à sa réalisation.

4) Demande de modification des modalités de prise en charge des frais de transport en faveur des écoles préélémentaires et élémentaires

M. SCHULTZ expose que les nouveaux statuts adoptés par le Conseil de Communauté du 30 mars dernier et soumis actuellement au vote des communes, prévoient de limiter la prise en charge intercommunale des frais de transport en faveur des écoles préélémentaires et élémentaires aux sorties effectuées à l'intérieur du périmètre de la COCOBEN. La COCOBEN doit, sur cette base, élaborer de nouvelles modalités d'attribution et de prise en charge des transports des sorties des écoles. Il s'agit d'améliorer le système actuel qui ne prend pas en compte les effectifs de l'école.

M.BRUGGER demande à ce qu'il soit précisé qu'il s'agit d'une année scolaire pour ces sorties.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU les délibérations du 20 mars 1998, 30 octobre 2001 et 25 juin 2003 décidant la prise en charge des frais de transports des élèves des écoles primaires des communes membres et ses modalités ;

VU la délibération du 30 mars 2006 adoptant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes

VU l'avis favorable de la commission développement local «Communication/social/Culture» du 19 avril 2006 ;

MODIFIE la prise en charge des frais de transports des élèves des écoles préélémentaires et élémentaires des communes membres de la manière suivante :

- 1 sortie (limitée à 1 bus) par classe et par année scolaire, à l'intérieur du périmètre communautaire, avec un forfait de 3 sorties accordées aux écoles comprenant moins de 3 classes ;
- Toute sortie devra faire l'objet d'une demande préalable à la COCOBEN (courrier, télécopie, e-mail) accompagnée d'un devis du transporteur. La prise en charge du transport ne sera confirmée qu'après accord écrit de la COCOBEN à l'école et au transporteur.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tout document dans le cadre de cette modification.

VIII) RAPPORTS ANNUELS

1) Présentation du rapport annuel 2005 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets;

VU l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante, un rapport sur le prix et la qualité du service ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2005 sur la qualité et le prix du service public de l'élimination des déchets joint en annexe.

-
2) Présentation du rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

VU l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995

VU l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Président des établissements publics de coopération intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante, un rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau;

VU le rapport adressé à l'ensemble des Délégués et comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe I du décret susvisé ;

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2005 du SDEA sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

3) Présentation du rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

-

VU l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 ;

VU l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Président des établissements publics de coopération intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante, un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement;

VU le rapport adressé à l'ensemble des Délégués et comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe I du décret susvisé ;

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2005 de la Lyonnaise des Eaux sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.

La Présidente,
Esther SITTLER

Le Secrétaire Elu,

Lydie SIPP
Déléguée

Le Secrétaire administratif,

Philippe GRUSSENMEYER
Directeur